



Bourses de la Fondation 2022-2023











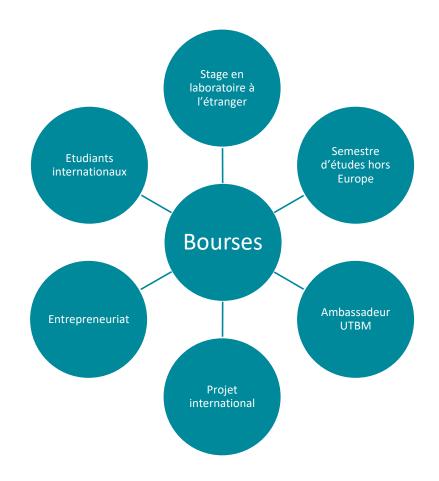








Bourses disponibles







Stage en laboratoire à l'étranger



Cette allocation a pour but d'accompagner les étudiants méritants effectuant leur stage ST50 (éventuellement ST40) ou leur stage Master 2 dans un laboratoire de recherche universitaire à l'étranger.

Montant alloué : 500 € pour les stages en Europe, 1000 € pour les stages hors Europe

Etape :

• Lors du semestre précédent la mobilité, le service des mobilités étudiantes informe les étudiants des modalité de candidatures par le biais de la plateforme moodle à la rubrique « Avant le stage »

Etape 2

• Le candidat complète - au plus tard le premier jour du semestre de la mobilité - le formulaire en ligne accessible depuis la page Fondation du site UTBM

Etape 3

• La Commission d'Attribution des Bourses des Mobilités Etudiantes remet la liste définitive des étudiants en partance au secrétariat de la fondation un mois avant le conseil de gestion.

Etape 4

- La Direction aux Relations Internationales présente les dossiers au Conseil de Gestion de la Fondation UTBM qui décide des candidatures retenues.
- La Fondation UTBM fait alors part aux candidats de la réponse donnée à leur demande ; un premier virement de 80% du montant de la bourse est effectué sur le compte bancaire des lauréats.

Etape 5

• L'étudiant envoie un rapport de fin de stage à la Fondation UTBM au plus tard deux mois après la fin du stage : cette pièce lui permettra de recevoir le solde de la bourse.





Semestre d'études hors Europe



Cette allocation a pour but d'accompagner les étudiants boursiers et / ou en situation financière difficile désirant effectuer une mobilité hors zone Erasmus dans un établissement partenaire de l'UTBM.

Montant alloué: 700 €

Etape 1

•Lors du semestre précédant la mobilité : le service des Mobilités Etudiantes informe les étudiants des modalités de candidature à la bourse Etudes hors Europe par le biais de la plateforme Moodle à la rubrique « Avant le semestre d'études à l'étranger».

Etape 2

•Le candidat complète <u>le formulaire en ligne</u> accessible depuis la page Fondation du site UTBM, au plus tard quinze jours avant le début du semestre de mobilité.

Etape 3

•La Commission d'Attribution des Bourses des Mobilités Etudiantes remet la liste définitive des étudiants en partance au secrétariat de la fondation un mois avant le conseil de gestion.

Etape 4

- •La Direction aux Relations Internationales présente les dossiers au Conseil de Gestion de la Fondation UTBM qui décide des candidatures retenues.
- •La Fondation UTBM fait alors part aux candidats de la réponse donnée à leur demande ; un premier virement de 80% du montant de la bourse est effectué sur le compte bancaire des lauréats.

Etape 5

•L'étudiant envoie un rapport de fin de mobilité comprenant la description de l'action de promotion à la Fondation UTBM au plus tard deux mois après la fin de la mobilité : cette pièce lui permettra de recevoir le solde de la bourse.





Ambassadeur UTBM



Cette allocation a pour but d'initier de nouveaux partenariats entre l'UTBM et d'autres établissements étrangers. La mobilité doit s'effectuer dans un établissement non partenaire de l'UTBM, l'étudiant ne bénéficiant pas d'ERASMUS.

Il concerne des étudiants effectuant une mobilité en semestre d'études, lors d'un semestre de césure (ST00) ou bien pendant l'intersemestre.

Montant alloué: 400 €

Etape 1

•Lors du semestre précédant la mobilité : l'étudiant intéressé par la Bourse Ambassadeur pour un ST00 ou un inter-semestre contacte directement la Direction aux Relations Internationales.

Etape 2

•En cas de départ en semestre d'études : le service des Mobilités Etudiantes informe les étudiants des modalités de candidature à la bourse Ambassadeur UTBM par le biais de la plateforme Moodle à la rubrique « Avant le semestre d'études à l'étranger».

Etape 3

•Le candidat complète <u>le formulaire en ligne</u> accessible depuis la page Fondation du site UTBM, au plus tard quinze jours avant la fin du semestre précédant le départ

Etape 4

- •La Direction aux Relations Internationales présente les dossiers au Conseil de Gestion de la Fondation UTBM qui décide des candidatures retenues.
- •La Fondation UTBM fait alors part aux candidats de la réponse donnée à leur demande ; un premier virement de 80% du montant de la bourse est effectué sur le compte bancaire des lauréats.

Etape 5

•L'étudiant envoie un rapport de fin de mobilité comprenant la description de l'action de promotion à la Fondation UTBM au plus tard deux mois après la fin de la mobilité : cette pièce lui permettra de recevoir le solde de la bourse.





Projet international



Cette bourse a pour but de favoriser les projets spécifiques montés conjointement par l'UTBM et un établissement étranger partenaire et donnant lieu à une mobilité réciproque de quelques semaines.

Montant alloué : 100 € par semaine de séjour avec plafonnement de la bourse à 400 €

Etape 1

•Le responsable de formation transmet au secrétariat de la Fondation UTBM la liste des étudiants concernés dans les deux premières semaines du semestre lors duquel se déroulera le projet

Etape 2

•Le candidat complète le formulaire en ligne accessible depuis la page Fondation du site UTBM, au plus tard 10 jours après le début du semestre.

Etape 3

•Le responsable de formation présente les dossiers au Conseil de Gestion de la Fondation UTBM qui décide des candidatures retenues.

•La Fondation UTBM fait alors part aux candidats de la réponse apportée à leur demande.

Etape 4

•Le lauréat envoie à <u>fondation@utbm.fr</u> une attestation de présence fournie par l'établissement d'accueil ; à réception, un premier virement de 80% du montant de la bourse est effectué sur le compte bancaire du lauréat.

Etape 5

•L'étudiant envoie un rapport de fin de mobilité comprenant un état d'avancement de son projet : cette pièce lui permettra de recevoir le solde de la bourse.





Entrepreneuriat



Cette allocation a pour but d'accompagner les étudiants méritants qui développent dans le cadre de leurs études un projet de création ou de reprise d'entreprise. Pour postuler, les étudiants doivent démontrer leur engagement dans ce projet : être inscrit en PE01 ou en Master ETI (Entrepreneuriat Technologique et Industriel), ou bien avoir le statut Etudiant-entrepreneur ou Autoentrepreneur, ou bien participer aux Entrepreneuriales, ou bien effectuer leur ST50 au sein d'un incubateur.

Montant alloué : de 200 € à 400 €, en fonction des projets

Etape 1

•Lors de l'inscription en PE01, master ETI, participation aux Entrepreneuriales ou statut Etudiant-Entrepreneur : la référente Entrepreneuriat UTBM informe les étudiants des modalités de candidature à la bourse Entrepreneuriat (plateforme Moodle et mail).

Etape 2

•Le candidat complète le formulaire en ligne accessible depuis la page Fondation du site UTBM , (fin septembre ou fin février)

Etape 3

- •La référente Entrepreneuriat UTBM présente les dossiers au Conseil de Gestion de la Fondation UTBM qui décide des candidatures retenues.
- •La Fondation UTBM fait alors part aux candidats de la réponse donnée à leur demande. Un versement de la bourse est effectué sur le compte bancaire des lauréats en cours de semestre de présence à l'UTBM.

Etape 4

•L'étudiant envoie au secrétariat de la Fondation UTBM un bilan du projet à la fin du semestre (synthèse du Business plan en 1 page).





Etudiants Internationaux



Cette bourse a pour but de favoriser l'accueil des étudiants internationaux méritants en double-diplôme. Les candidats devront avoir effectué un semestre à l'UTBM et validé les crédits ECTS requis. La bourse leur sera octroyée pour moitié au 2nd semestre, et pour l'autre moitié au 3^{ème} semestre de leurs études à l'UTBM.

Montant alloué : De 800 € à 1200 €, en fonction des projets

Etape 1

•Lors du premier semestre de présence des étudiants à l'UTBM : la Direction aux Relations Internationales lance un appel à candidature aux étudiants étrangers inscrits en double-diplôme.

Etape 2

• Le candidat complète le formulaire en ligne accessible depuis la page Fondation du site UTBM, au plus tard quinze jours après la fin de son 1er semestre à l'UTBM

Etape 3

- •La Direction aux Relations Internationales présente les dossiers au Conseil de Gestion de la Fondation UTBM qui décide des candidatures retenues.
- •La Fondation UTBM fait alors part aux candidats de la réponse donnée à leur demande ; un premier versement de 350 € est effectué sur le compte bancaire des lauréats au début de leur deuxième semestre de présence à l'UTBM.

Etape 4

•L'étudiant envoie au secrétariat de la fondation un bilan de l'action de promotion dans les deux mois qui suivent cette action ; cette pièce lui permettra de percevoir le deuxième versement au début du 3ème semestre - et au plus tard le dernier jour du séjour à l'UTBM.





